

Ailes Marines

BRETAGNE ^{BE}

Baie de Saint-Brieuc



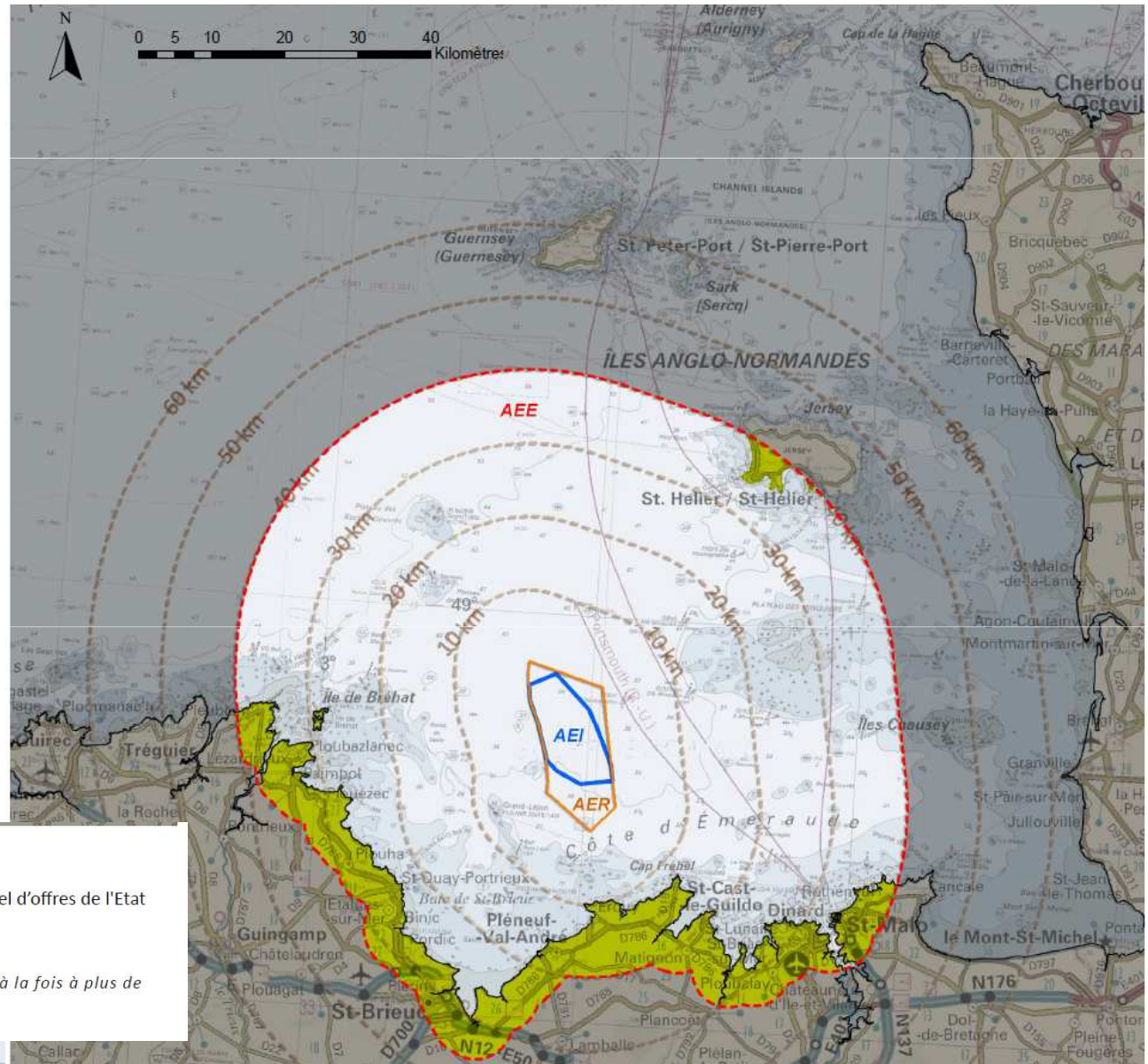
Instance de concertation

Saint-Brieuc, 10 juin 2016



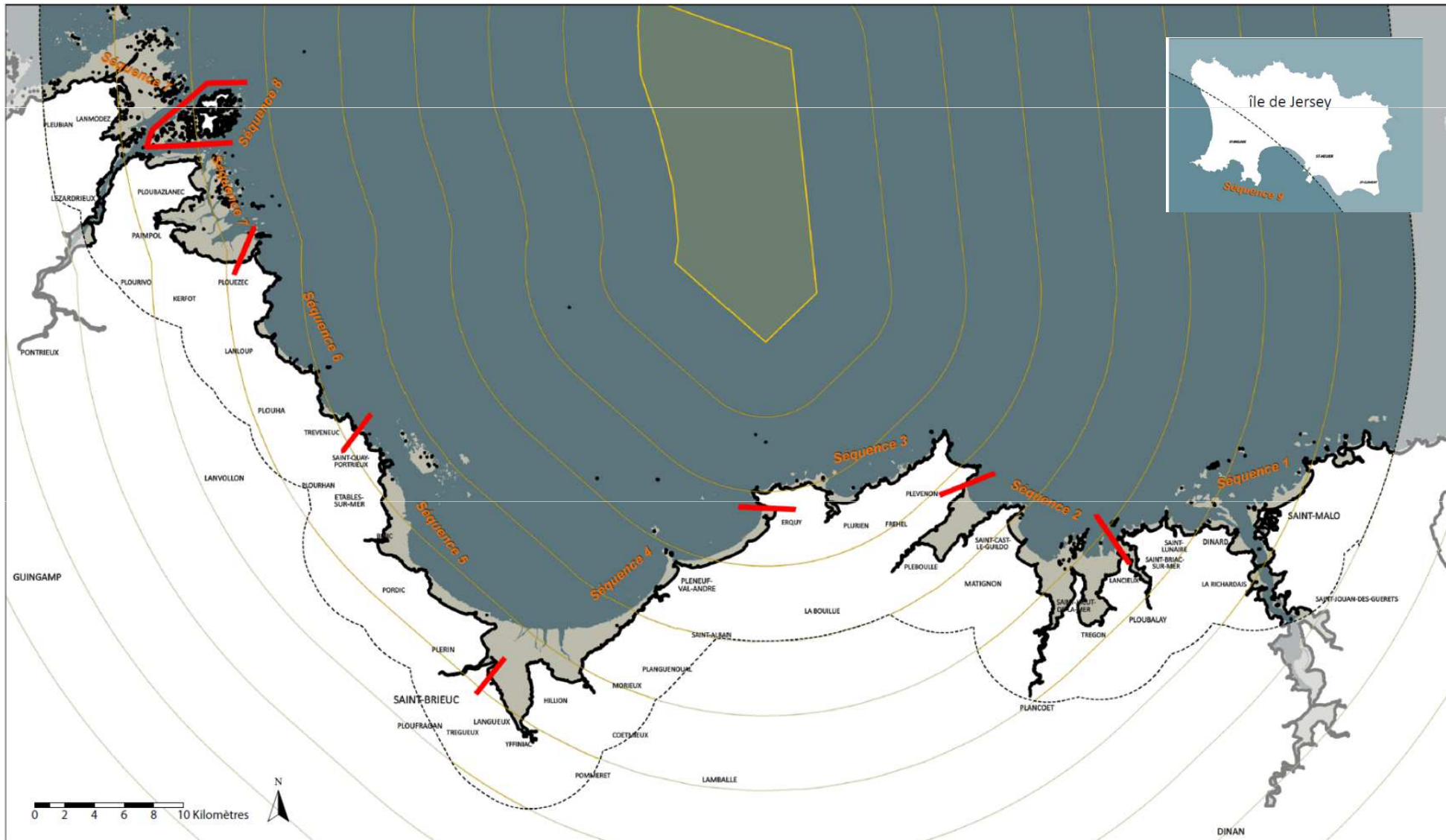
La notice paysagère – l'aire d'étude

- Limite ouest : le littoral de la commune de Pleubian
- Limite est : le littoral de la commune de Saint-Coulomb
- Au nord : le sud-ouest de l'île de Jersey
- Au sud : le rétro-littoral

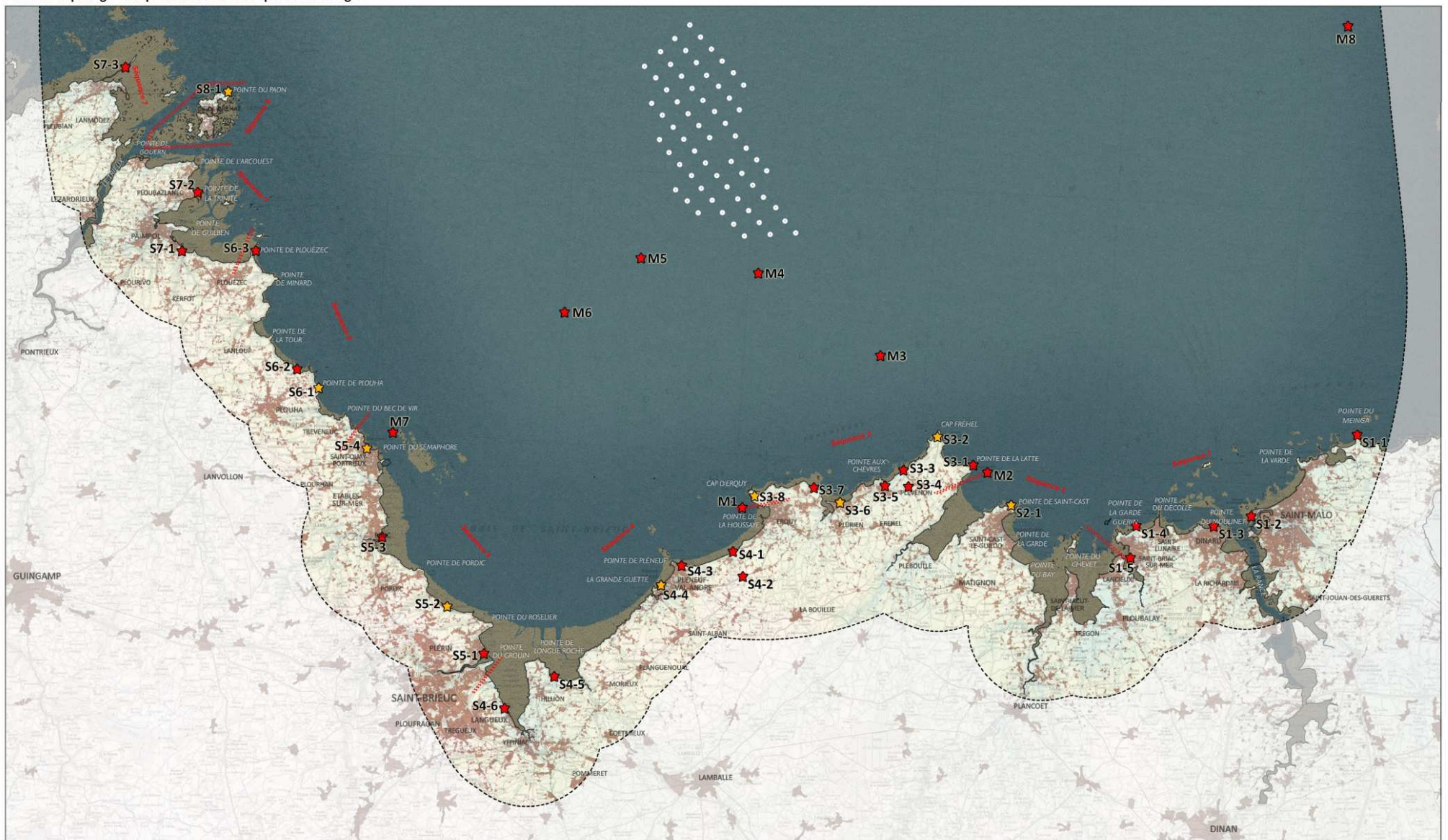


- Aire d'étude immédiate (AEI) : zone potentielle d'implantation
- Aire d'étude rapprochée (AER) : « zone propice » du cahier des charges de l'appel d'offres de l'Etat
- Aire d'étude éloignée (AEE)
- Rétro-littoral : frange continentale jusqu'à 40 km de l'AER, sauf secteurs situés à la fois à plus de 5 km du littoral et à plus de 20 km de l'aire d'étude rapprochée

Les 9 séquences de la notice paysagère

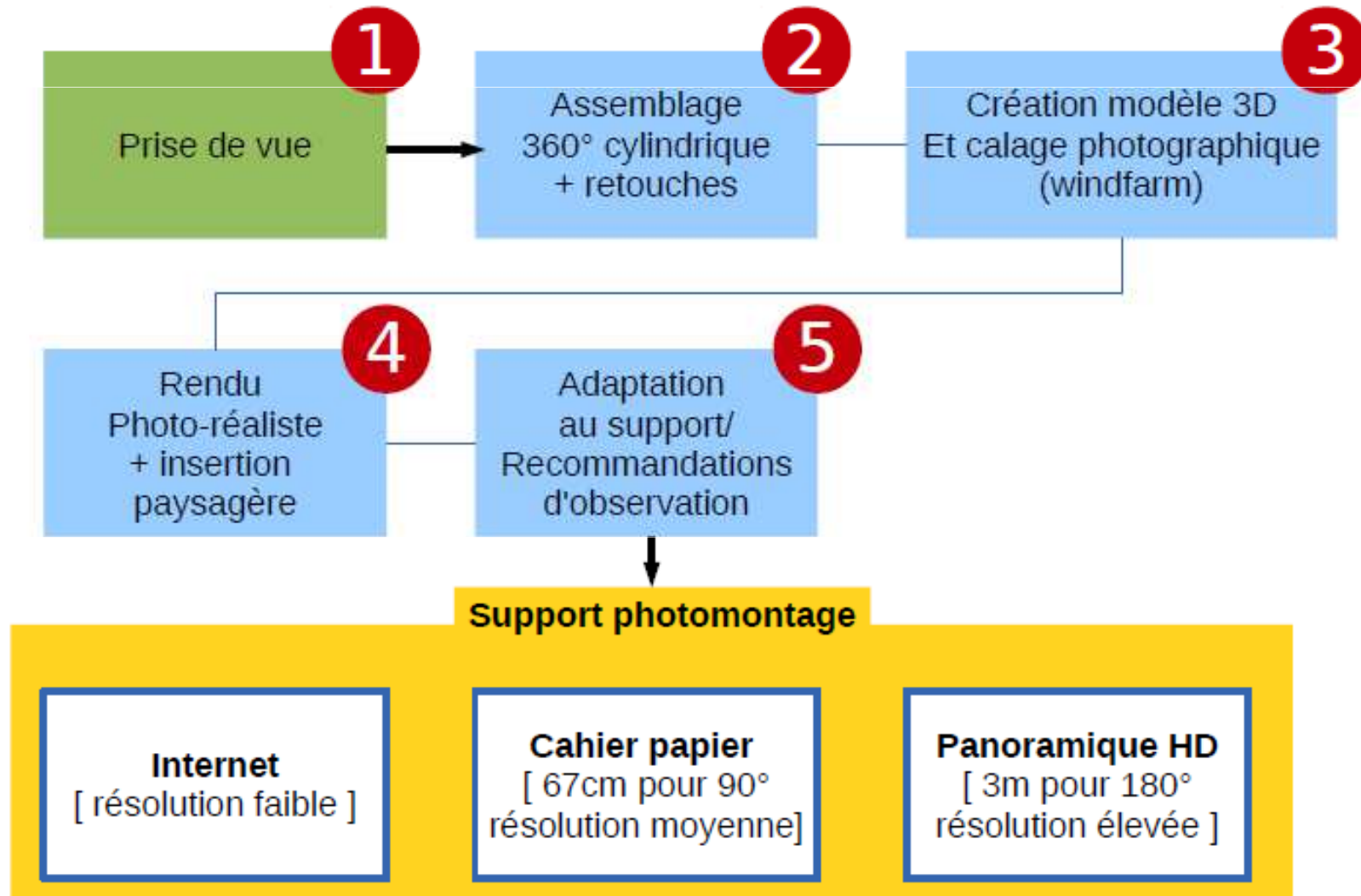


Localisation des points de vue

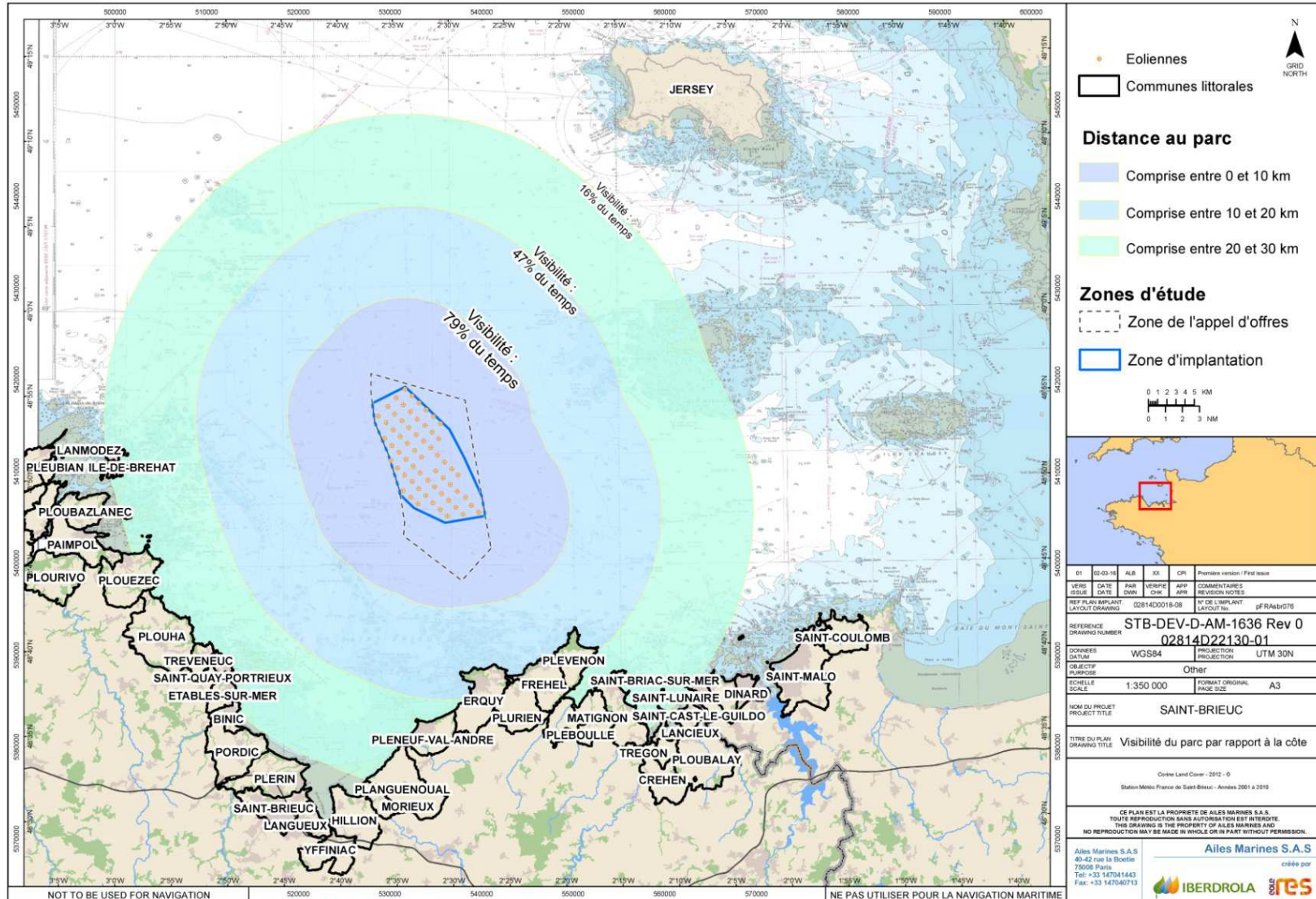




Les étapes de réalisation des photomontages



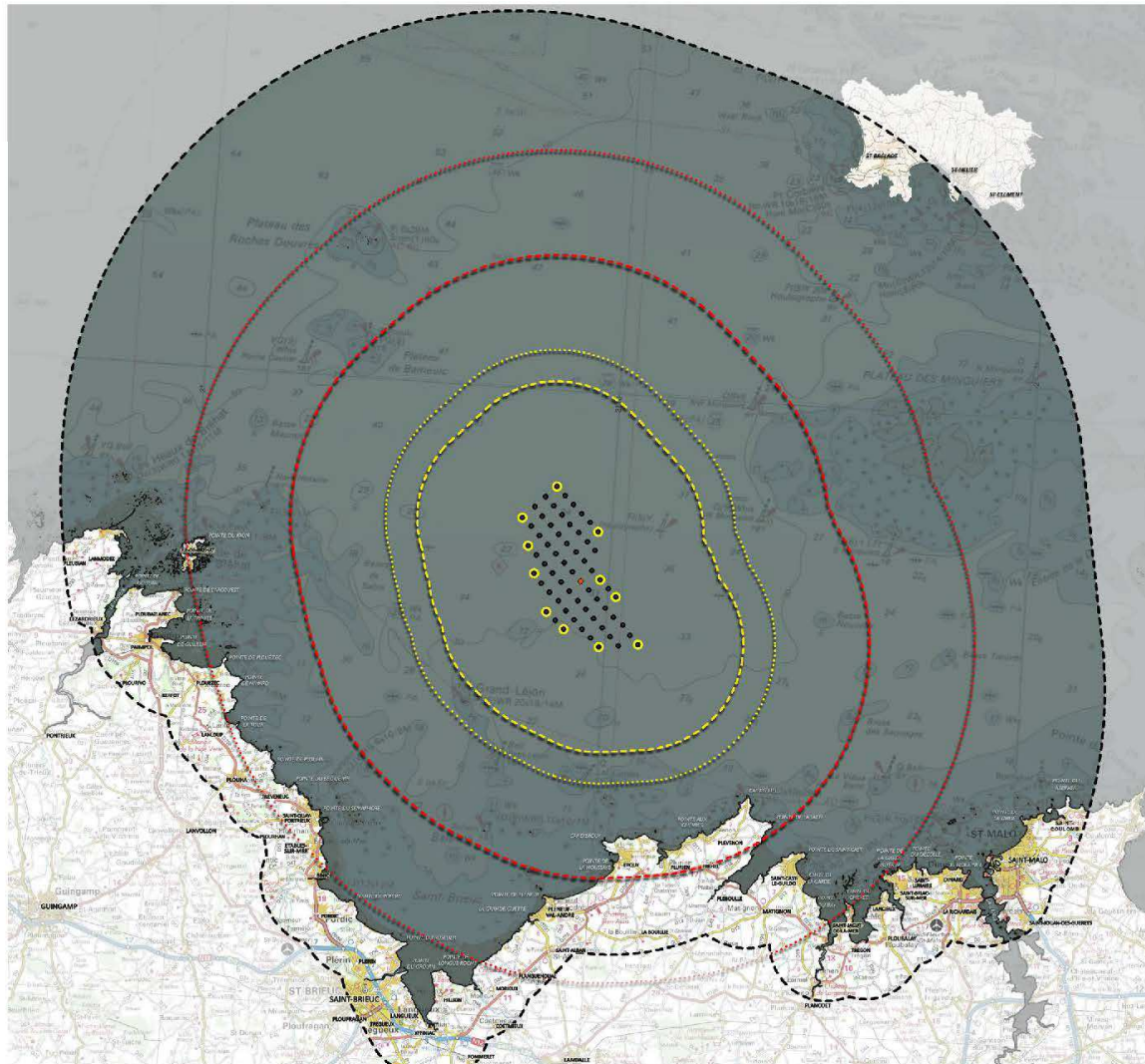
Visibilité du parc dans le temps



Cette carte a été créée en utilisant les données les plus récentes lors de sa publication. Contactez Ailes Marines pour obtenir les données actuelles.
This map was compiled using the most current data at the time of publication. Please contact Ailes Marines for the latest information.






Visibilité du balisage de nuit

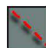
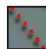


Fond de plan : IGN / SHOM ; réalisation : Atelier de l'isthme

Portée du balisage nocturne maritime

-  Portée du balisage maritime lorsque la visibilité météorologique est égale à 10 milles / environ 19 km
-  Portée du balisage maritime lorsque la visibilité météorologique est égale à 20 milles / environ 37 km
-  Eolienne SPS (hypothèse conservatrice non validée par les services de l'Etat au moment de la rédaction du document)

Portée du balisage nocturne aéronautique

-  Portée du balisage aéronautique lorsque la visibilité météorologique est égale à 10 milles / environ 19 km
-  Portée du balisage aéronautique lorsque la visibilité météorologique est égale à 20 milles / environ 37 km

--- Aire d'étude éloignée (AEE)

0 5 10 20 Kilomètres





Réalisme du rendu (1/3)

Exemple de « mix » entre éoliennes réelles et « photomontées » en éclairage face.





Réalisme du rendu (2/3)

Exemple de « mix » entre éoliennes réelles et « photomontées » en éclairage contre-jour.





Réalisme du rendu (3/3)



Thank you

